MAIRIE

DE

BESSINES-SUR-GARTEMPE

87250

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation
Le Mas – VC17

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation reçue le 24 septembre 2024 du Syndicat de Voirie de la Région de Bessines - La Croix du Breuil – 87250 BESSINES SUR GARTEMPE concernant les travaux de remplacement d'aqueduc et la pose de bordures bétons sur la VC17 à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de remplacement d'aqueduc et la pose de bordures bétons sur la vc17 à BESSINES-SUR-GARTEMPE, la voie sera fermée pendant les travaux à compter du 1er octobre 2024 et pour une durée estimée de 35 jours. Une déviation sera mise en place de la Départementale 27 par la VC16.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par le Syndicat de Voirie de la Région de Bessines conformément à la réglementation en vigueur.
Le Syndicat de Voirie de la Région de Bessines devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débuter son intervention 06.08.68.34.04.
Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
ELAN – service Ordures ménagères
Le Syndicat de Voirie de la Région de Bessines

Fait et arrêté à Bessines, le 30 septembre 2024

La Maire,

MAIRIE DE BESSINES 87250 (Haute-Vienne)

Andréa BROUILLE
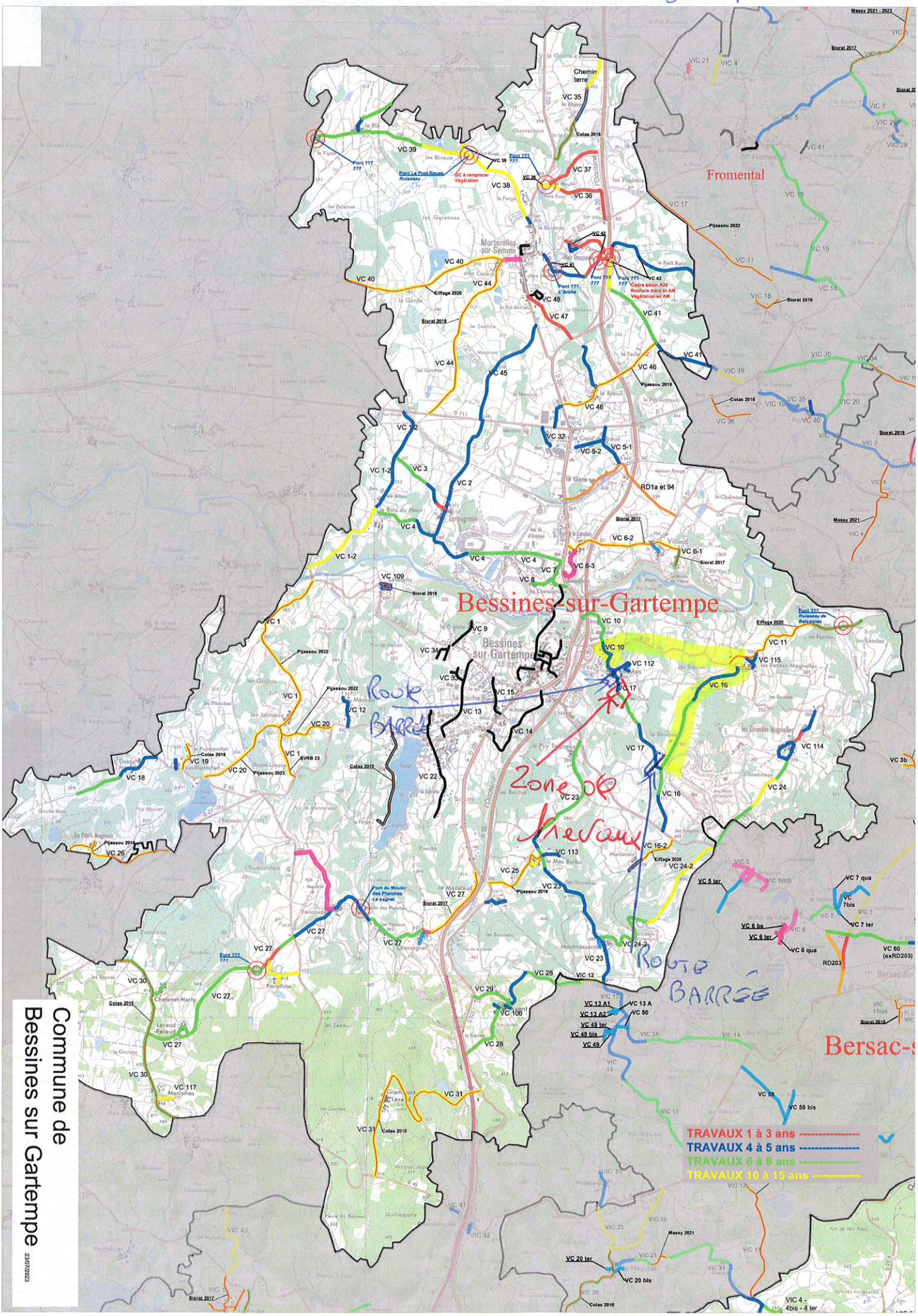
itinéraire DEVIATION